

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE –UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté 1002 Tunis-

L'Union Bancaire Pour le Commerce et l'Industrie publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2004 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes M. Noureddine HAJJI (AMC Ernest & Young) sur les résultats provisoires.

Bilan Arrêté au 30 juin 2004 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2004	30 juin 2003	31 décembre 2003
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	13 783	9 354	33 116
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	103 336	57 729	139 143
Créances sur la clientèle	3	773 693	754 106*	750 459
Portefeuille-titre commercial	4	16 179	23 908	17 837
Portefeuille d'investissement	5	49 248	27 122	28 821
Valeurs immobilisées	6	30 876	32 646	31 508
Autres actifs	7	29 895	28 580*	28 213
TOTAL ACTIF		1 017 010	933 445	1 029 097
PASSIF				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	29 038	38 676*	39 390
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	703 064	618 303*	700 294
Emprunts et ressources spéciales	10	101 244	91 602*	102 800
Autres passifs	11	37 250	36 480*	37 579
TOTAL PASSIF		870 596	785 061*	880 063
CAPITAUX PROPRES				
Capital		35 000	35 000	35 000
Réserves		106 004	106 844	106 844
Autres capitaux propres		89	122*	106
Résultat reporté		4	4	4
Résultat de la période		5 317	6 414	7 080
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	146 414	148 384*	149 034
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 018 638	933 445*	1 029 097

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir notes aux états financiers 3, 7, 8, 9, 10, 11 et 12)

Etat des engagements hors bilan Arrêté au 30 juin 2004 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2004	30 juin 2003	31 décembre 2003
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	13	181 686	185 856	177 023
Crédits documentaires	14	99 326	48 378	61 430
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		281 012	234 234	238 453
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	68 168	95 119	57 860
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	331	331	331
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		68 499	95 450	58 191
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	17	206 788	430 980	293 036
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		206 788	430 980	293 036

UBCI-(suite)-

Etat de résultat Période du 1^{er} janvier au 30 JUIN 2004 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2004	30 juin 2003	Exercice 2003
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	18	31 946	32 851	63 516
Commissions	19	8 623	7 527	15 687
Gains sur portefeuille-titres commercial et opér finan	20	2 691	2 259	5 127
Revenus du portefeuille d'investissement	21	370	121	336
Total produits d'exploitation bancaire		43 630	42 758	84 666
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	22	11 249	11 014	20 725
Commissions encourues		562	372	1 271
Total charges d'exploitation bancaire		11 811	11 386	21 996
PRODUIT NET BANCAIRE				
		31 819	31 372	62 670
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(2 361)	(2 875)	(15 630)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(361)	(332)	(78)
Autres produits d'exploitation		611	909	2 057
Frais de personnel		(11 445)	(10 392)	(20 812)
Charges générales d'exploitation	24	(6 263)	(5 435)	(11 340)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 354)	(3 200)	(6 425)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 646	10 047	10 442
Résultat des autres éléments ordinaires	25	(79)	1	13
Impôts sur les sociétés		(3 250)	(3 634)	(3 375)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 317	6 414	7 080
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 317	6 414	7 080
RESULTAT NET PAR ACTION (DT)	27	0,744	0,901	0,980

Etat de flux de trésorerie Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2004	30 juin 2003	Exercice 2003
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		39 882	39 219	77 716
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(11 048)	(6 826)	(20 486)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		2 895	15 111	9 497
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements financiers		(890)	(7)	2 064
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(24 433)	11 331	2 205
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		9 942	(9 018)	65 574
Acquisition / Cession des titres de placement		1 810	(3 203)	2 871
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(17 301)	(9 583)	(26 827)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(2 875)	2 763	6 323
Impôts sur les sociétés		(52)	(5 582)	(3 375)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(2 070)	34 205	115 562
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		81	121	336
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(20 499)	(958)	(2 403)
Acquisitions / Cessions des immobilisations		(2 772)	(3 780)	(5 824)

UBCI-(suite)-

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(23 190)	(4 617)	(7 891)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts	(7 500)	3 000	14 000
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(2 092)	(1 138)	10 683
Dividendes versés	(7 914)	(6 515)	(6 518)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(17 506)	(4 653)	18 165
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(42 766)	24 935	125 836
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	117 886	(7 950)	(7 950)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	75 120	16 985

Notes aux états financiers

1. Présentation de la banque

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 35 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 7.000.000 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	3 500 000	50,00 %
GROUPE BEN SEDRINE	538 315	7,69 %
GROUPE TAMARZISTE	650 310	9,29 %
GROUPE BOURICHA	317 250	4,53 %
HERITIERS ABDELLAH LACHHAB	46 824	0,67 %
GROUPE SELLAMI	265 971	3,80 %
MED RACHED CHEBIL	113 417	1,62 %
ALI FEKIH	80 500	1,15 %
Héritiers BOUADJA	74 516	1,06 %
GROUPE RIAHI	198 297	2,83 %
Groupe Saad hadj KHELIFA	91 689	1,31%
PERSONNES MORALES	425 155	6,08 %
PERSONNES PHYSIQUES	677 351	9,68 %
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	14 613	0,21 %
ACTIONS NON CREEES	5 792	0,08%
TOTAL	7 000 000	100 %

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

UBCI-(suite)-

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24. (modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

UBCI-(suite)-

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**Composition du portefeuille-titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

UBCI-(suite)-

Les dotations sur les acquisitions de la période sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2004 à 3 704 KDT. A cette date, un montant de 1 645 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 148 KDT imputés sur le premier semestre 2004. Le reliquat, soit 2 059 KDT sera comptabilisé à partir de l'exercice 2004 sur une période de 5 ans à raison d'un cinquième par année.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 1999, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 75% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2002 à 2006. Dans son article 39, la loi de Finances autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1- ACTIFS

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2004 un montant de 13 783 KDT contre 9 354 KDT au 30 juin 2003 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Caisse	6 991	7 087	6 206
Comptes ordinaires BCT	6 789	2 265	26 905
Chèques Postaux	3	2	5
	<u>13 783</u>	<u>9 354</u>	<u>33 116</u>

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2004 un montant de 103 336 KDT contre 57 729 KDT au 30 juin 2003 et se présente comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	46 170	7 562	13 866
Banques de dépôts	7 037	37	38 537
Banques non-résidentes	35 917	38 606	69 564
Organismes financiers spécialisés	14 163	11 444	17 058
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	49	80	118
	<u>103 336</u>	<u>57 729</u>	<u>139 143</u>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	46 170				46 170
Banques de dépôts	7 037				7 037
Banques non-résidentes	35 917				35 917
Organismes financiers	643	2 635	8 315	2 570	14 163
* Entreprise liée : UTL	289	2 260	8 240	2 570	13 359
* Autres organismes financiers spécialisés	354	375	75		804
Créances rattachées	49				49
	<u>89 816</u>	<u>2 635</u>	<u>8 315</u>	<u>2 570</u>	<u>103 336</u>

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

UBCI-(suite)-

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2004 à 773 693 KDT contre 754 106 KDT (après retraitement) au 30 juin 2003 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Portefeuille escompte	(1)	541 905	494 056	511 896
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	110 233	130 650	116 013
Crédits sur ressources spéciales	(3)	66 838	70 979	69 085
Autres crédits à la clientèle	(4)	159 555	151 719	157 120
Créances prises en charge par l'état *		-	-	-
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		3 944	4 012	3 403
Total brut		882 475	851 416	857 517
Provisions sur crédits à la clientèle	(5)	(108 782)	(97 310)	(107 058)
Total net		773 693	754 106	750 459

* Un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « créances à la clientèle ». Ce reclassement porte sur les créances prises en charges par l'Etat d'un montant de 2 822 KDT au 30 juin 2004 contre 2 480 KDT au 30 juin 2003. Ces créances ont été affectées à la rubrique « Autres actifs »

Créances à la clientèle	30/06/03
Solde avant retraitement	756 586
Reclassement créances prises en charge par l'Etat	(2 480)
Solde après retraitement	754 106

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Portefeuille escompte	132 377	220 056	145 141	44 331	541 905
-Compte débiteur de la clientèle	110 233				110 233
-Crédits sur ressources spéciales	9 002	5 936	33 848	18 052	66 838
-Autres crédits à la clientèle	151 152		8 403		159 555
-Créances rattachées	3 944				3 944
	406 708	225 992	187 392	62 383	882 475

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Autres que les classes II,III,IV).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2004 à 159 555 KDT contre un solde de 151 719 KDT au 30 juin 2003 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Total créances douteuses	(i)	163 849	156 194	164 907
Valeurs impayées		8 119	8 261	6 553
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		8 403	7 688	5 969
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	656	419	905
Agios réservés classe 2,3,4		(21 472)	(20 843)	(21 214)
		159 555	151 719	157 120

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Classe 2	6 547	5 433	11 258
Classe 3	29 932	27 549	26 166
Classe 4	105 898	102 369	106 269
	142 377	135 351	143 693

UBCI-(suite)-

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2003		107 058
Dotations		4 494
Reprises	(i)	<u>2 770</u>
Provisions au 30 juin 2004		<u>108 782</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	2 740
Reprises sur créances radiées	0
Reprise sur créances passées par pertes	<u>30</u>
	<u>2 770</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2004 un montant de 16 179 KDT contre 23 908 KDT au 30 juin 2003 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Titres de Placement a revenu variable	244	244	244
Bons de trésor assimilés BTA	6 314	0	2 866
Bons de trésor cessibles BTC	7 300	9 392	12 558
Autres obligations	2 000	14 045	2 000
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	321	227	169
	<u>16 179</u>	<u>23 908</u>	<u>17 837</u>

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2004 à 49 248 KDT contre 27 122 KDT au 30 juin 2003 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Titres de participation	9 250	7 250	7 250
Parts dans les entreprises liées	22 701	21 256	22 701
Titres d'investissement	18 499	0	0
Créances rattachées au titres d'investissement	289	0	0
Total brut	<u>50 739</u>	<u>28 506</u>	<u>29 951</u>
Provision pour dépréciations de titres	(1 491)	(1 384)	(1 130)
Total Net	<u>49 248</u>	<u>27 122</u>	<u>28 821</u>

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 30 876 KDT au 30 juin 2004 contre 32 646 KDT au 30 juin 2003 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Valeurs brutes en début de période	75 707	69 871	69 860
Acquisitions	3 095	3 766	5 910
Cessions	(402)	(2)	(63)
Valeurs brutes en fin de période	<u>78 400</u>	<u>73 635</u>	<u>75 707</u>
Amortissements	(47 461)	(40 886)	(44 136)
Provisions pour dépréciation	(63)	(103)	(63)
Valeurs nettes en fin de période	<u>30 876</u>	<u>32 646</u>	<u>31 508</u>

UBCI-(suite)-

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1er semestre 2004 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/03	Acqui / Cession	Val. Brute au 30/06/04	Amort au 31/12/03	Dotations	Reprise	Tot Amort au 30-06-04	V. Nette au 30/06/04
Fonds de Commerce	278	0	278	83	7	0	90	188
Immobilisations d'exploitation	18 084	71	18 155	7 022	402	0	7 424	10 731
Immobilisations hors exploitation	136	0	136	75	3	0	78	58
Agencements et aménagements	13 152	90	13 242	7 236	521	0	7 757	5 485
Mobilier et Matériels	41 499	2 009	43 508	28 779	2 360	-29	31 110	12 398
Matériel de Transport	1 172	62	1 234	941	61	0	1 002	232
Immobilisations en Cours	1 386	461	1 847	0	0		0	1 847
Provisions pour dépréciation								-63
Total Général	75 707	2 693	78 400	44 136	3 354	-29	47 461	30 876

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 29 895 KDT au 30 juin 2004 contre 28 580 KDT (après retraitement) au 30 juin 2003 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03 *</u>	<u>31/12/03</u>
Débiteurs divers*	(i)	20 028	20 672	20 322
Comptes de régularisation	(ii)	6 472	5 258	5 399
Comptes de Stock		1	13	16
Charges reportées			56	
Siège, succursale et agences		572	101	57
Créances prises en charge par l'Etat**		2 822	2 480	2 419
		<u>29 895</u>	<u>28 580</u>	<u>28 213</u>

* Un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « Autres actifs ». Ce reclassement porte sur les prélèvements effectués par la Banque Centrale de Tunisie au titre des échéances des ressources extérieures et dont les clients n'ont pas encore réglé leurs échéances d'un montant de 3 063 KDT au 30 juin 2004 contre 2 937 KDT au 30 juin 2003.

** Les créances prises en charge par l'Etat ont été initialement présentées parmi les créances à la clientèle au niveau des états financiers au 30 juin 2003 (note 3).

Autres actifs		<u>30/06/03</u>
Solde avant retraitement		29 037
Reclassement prélèvements effectués par la BCT		(2 937)
Reclassement créances prises en charge par l'Etat		2 480
Solde après retraitement		28 580

(i) Le compte débiteurs divers s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Prêts et avances au personnel	14 593	14 367	14 378
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	207	201	208
Retenue à la source	10	1	2
Autres débiteurs divers	5 218	6 103	5 734
	<u>20 028</u>	<u>20 672</u>	<u>20 322</u>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 877	2 736	2 308
Produits à recevoir	530	607	735
Débets à régulariser et divers	2 572	1 658	1 829
Compensation reçue	493	257	527
	<u>6 472</u>	<u>5 258</u>	<u>5 399</u>

4.2- PASSIFS**Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 29 038 KDT au 30 juin 2004 contre 38 676 KDT (après retraitement) au 30 juin 2003 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03*</u>	<u>31/12/03</u>
Banques de dépôt	(i)	86	10 068	3 058
Banques d'investissement				
Banques non-résidentes	(ii)	27 702	28 519	34 155
Organismes financiers spécialisés	(iii)	1 183	2	2 073
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		67	87	104
Dépôts des compagnies d'assurances*		-	-	-
		<u>29 038</u>	<u>38 676</u>	<u>39 390</u>

UBCI-(suite)-

* Un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ». Ce reclassement porte sur les dépôts des compagnies d'assurances d'un montant de 6 170 KDT au 30 juin 2004 contre 3 934 KDT au 30 juin 2003. Ces dépôts ont été affectés à la rubrique «Dépôts et avoirs de la clientèle».

Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	30/06/03
Solde avant retraitement	42 610
Reclassement des dépôts des compagnies d'assurances	(3 934)
Solde après retraitement	38 676

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	30/06/04	30/06/03	31/12/03
<u>Banques de dépôt</u>			
Comptes ordinaires	86	68	37
Emprunts au jour le jour et à terme	-	10 000	3 021
	86	10 068	3 058

(ii) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	30/06/04	30/06/03	31/12/03
<u>Banques non-résidentes installées à l'étranger</u>			
Comptes ordinaires	549	184	815
Emprunts au jour le jour et à terme	27 153	28 335	33 340
	27 702	28 519	34 155

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	30/06/04	30/06/03	31/12/03
<u>Organismes financiers spécialisés</u>			
Comptes ordinaires	1 183	2	2 073
	1 183	2	2 073

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une durée résiduelle qui n'excède pas les 3 mois.

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 703 064 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 618 303 KDT (après retraitement) au 30 juin 2003. Il s'analyse comme suit :

		30/06/04	30/06/03	31/12/03
Comptes à vue*	(i)	304 241	253 813	271 399
Comptes d'épargne	(ii)	220 203	206 510	218 290
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	119 728	105 659	146 793
Autres sommes dues à la clientèle		28 265	23 691	27 705
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	27 500	24 000	35 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		3 127	4 630	1 107
		703 064	618 303	700 294

* Les dépôts des compagnies d'assurances qui portent sur 6 170 KDT au 30 juin 2004 contre 3 934 KDT au 30 juin 2003 ont été présentés initialement parmi les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers au niveau des états financiers au titre du 1er semestre 2003 (note 8).

Dépôts et avoirs de la clientèle	30/06/03
Solde avant retraitement	614 369
Reclassement des dépôts des compagnies d'assurances	3 934
Solde après retraitement	618 303

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue (i)	304 241				304 241
Comptes d'épargne (ii)	220 203				220 203
CAT/BC et autres produits financiers (iii)	65 956	38 584	15 188		119 728
Autres sommes dues à la clientèle	28 265				28 265
Certificat de dépôt et bons de trésor souscrit par la clientèle (iv)	22 500		5 000		27 500
Dettes rattachées	3 127				3 127
	644 292	38 584	20 188	0	703 064

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	30/06/04	30/06/03	31/12/03
Compagnies d'assurances	6 170	3 934	4 783
Entreprises publiques	31 964	9 197	25 571
Autres clientèles commerciales	86 739	72 075	81 391
Comptes de non-résidents	70 907	65 826	62 452
Clients particuliers	108 461	102 781	97 202
	304 241	253 813	271 399

UBCI-(suite)-

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	183 686	172 847	182 685
Comptes d'épargne investissement		365	367	365
Comptes d'épargne logement		24 833	22 671	24 321
Autres	(b)	11 319	10 625	10 919
		220 203	206 510	218 290

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi-projet, et épargne voyage.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Bons de caisse	78 277	79 163	77 485
Dépôts à terme	9 403	14 438	25 887
Placements en devises	32 048	12 058	43 421
	119 728	105 659	146 793

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque. Les certificats de dépôt ont une durée minimale de 90 jours et maximale de 5 ans.

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Entreprises étatiques	14 000	20 000	30 500
Sociétés privées	13 500	3 500	4 500
Particuliers		500	
	27 500	24 000	35 000

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 101 244 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 91 602 KDT (après retraitement) au 30 juin 2003. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Emprunt Obligataire	20 000	20 000	20 000
Emprunt privé CNSS	0	0	0
Ressources Etatiques	6 965	7 538	7 426
FOPRODI	1 604	1 956	1 918
FONAPRA	5 275	5 452	5 378
FOSDA	86	130	130
Mobilisation créances	562	562	562
Crédits partenariat	29 130	16 753*	29 098
Ligne PROPARCO	19 124	6 171	19 656
Lignes CFD	10 006	10 582	9 442
Crédit BIRD	4 474	4 759*	4 464
Autres fonds extérieurs	38 937	40 777*	40 610
Ligne Italienne	10 798	11 175	11 509
Ligne Suedoise	1 794	1 804	1 958
Ligne FODEP	413	507	456
Ligne Suisse	3 813	4 042	3 922
Ligne Espagnole	991	877	1 008
Ligne BEI	19 932	21 176	20 560
Ligne FOCRED	629	629	629
Encours FADES	567	567	567
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 176	1 213	640
Total Emprunts et Ressources Spéciales	101 244	91 602	102 800

- Les prélèvements effectués par la Banque Centrale de Tunisie au titre des échéances des ressources extérieures et dont les clients n'ont pas encore réglé leurs échéances d'un montant de 3 063 KDT au 30 juin 2004 contre 2 937 KDT au 30 juin 2003 ont été initialement présentés parmi les autres actifs au niveau des états financiers au titre du 1er semestre 2003 (note 7).

UBCI-(suite)-

Emprunts et ressources spéciales		30/06/03
Solde avant retraitement		94 539
Reclassement des prélèvements effectués par la BCT		2 937
Solde après retraitement		91 602

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 37 250 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 36 480 KDT au 30 juin 2003. Il s'analyse comme suit :

		30/06/04	30/06/03	31/12/03
Provisions	(1)	7 442	6 206	6 832
Comptes de régularisation	(2)	6 715	7 921	8 105
Créditeurs divers		5 294	6 323	6 534
Comptes exigibles après encaissement	(3)	17 799	16 030	16 108
Subvention d'investissement*		-	-	-
		37 250	36 480	37 579

* Un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « Autres passifs ». Ce reclassement porte sur la subvention d'investissement reçue de BNP Paribas d'un montant de 89 KDT au 30 juin 2004 contre 122 KDT au 30 juin 2003. Cette subvention a été reclassée parmi les capitaux propres.

Autres passifs		30/06/03
Solde avant retraitement		36 602
Reclassement subvention d'investissement		122
Solde après retraitement		36 480

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	30/06/04	30/06/03	31/12/03
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	3 409	3 729	3 437
Provisions pour risques et charges	2 388	1 508	1 898
Provisions pour charges de retraites	1 645	969	1 497
	7 442	6 206	6 832

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	30/06/04	30/06/03	31/12/03
Charges à payer	2 142	4 489	4 094
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 894	1 762	2 039
Crédits à régulariser et divers	2 668	1 464	1 972
Compte d'ajustement devises	11	206	-
	6 715	7 921	8 105

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit

	30/06/04	30/06/03	31/12/03
Comptes exigibles après encaissement	67 304	55 847	79 055
Portefeuille encaissement	(49 505)	(39 817)	(62 947)
	17 799	16 030	16 108

4.3- CAPITAUX PROPRES**Note 12 - Capitaux propres**

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 juin 2004 à 148 042 KDT contre un total au 31 décembre 2003 de 150 425 KDT.

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2003	35 000	3 500	976	102 368	106	4	7 080	149 034
Réserve extraordinaire				-840			840	0
Réserve à régime spécial								
Résultat reportés								0
Distribution des bénéfices							-7 920	-7 920
Amortissement subvention					-17			-17
Résultat au 30-06-2004							5 317	5 317
Solde au 30-06-2004	35 000	3 500	976	101 528	89	4	5 317	146 414

UBCI-(suite)-

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 30 juin 2004 un montant de 181 686 KDT contre un solde de 185 856 KDT au 30 juin 2003 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
En faveur d'établissement bancaires et financiers	46 317	54 372	48 843
Etablissements bancaires	34 657	44 083	42 185
Entreprises liées : UTL	1 660	2 289	1 658
Engagements sur billet de trésorerie UTL.	10 000	8 000	5 000
En faveur de la clientèle	135 369	131 484	128 180
Cautions fiscales	8 744	6 308	6 789
Cautions pour marchés	51 757	51 306	50 256
En devises	1 204	1 126	717
En dinars	50 553	50 180	49 539
Cautions douanières	26 181	22 202	21 025
Cautions diverses	37 672	39 716	39 199
En devises	18 037	12 480	15 391
En dinars	19 635	27 236	23 808
Obligations cautionnées	11 015	11 952	10 911
	<u>181 686</u>	<u>185 856</u>	<u>177 023</u>

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 99 326 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 48 378 KDT au 30 juin 2003. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	1 499	1 969	963
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	97 827	46 409	60 467
Ouverture de crédits documentaires	73 298	25 867	36 721
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	24 529	20 542	23 746
	<u>99 326</u>	<u>48 378</u>	<u>61 430</u>

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 30 juin 2004, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 68 168 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
SIDCO	312	312	312
	<u>331</u>	<u>331</u>	<u>331</u>

Note 17 - Garanties reçues

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	24 602	15 266	50 110
Garanties reçues des banques	47 460	54 731	52 888
Garanties reçues des banques résidentes	1 081	1 130	1 080
Garanties reçues des banques non-résidentes	46 379	53 601	51 808
Nantissement titres	3 306	11 626	3 790
Garanties reçues de la clientèle	131 420	349 357	186 248
	<u>206 788</u>	<u>430 980</u>	<u>293 036</u>

UBCI-(suite)-

4.5- ETAT DE RESULTAT**Note 18 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 946 KDT au 30 Juin 2004 contre un solde de 32 851 KDT au 30 Juin 2003. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 234	571	1 825
Produits sur opérations de crédit	27 627	29 342	55 947
Revenus assimilés	3 085	2 938	5 744
	<u>31 946</u>	<u>32 851</u>	<u>63 516</u>

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaire se détaillent comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Marché Monétaire au jour le jour	333	104	820
Marché Monétaire à terme	302	-	56
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	49	201	389
Marché Monétaire en devises	543	258	545
Autres	7	8	15
	<u>1 234</u>	<u>571</u>	<u>1 825</u>

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	18 492	19 368	36 785
Comptes courants débiteurs	5 868	7 374	13 657
Crédits sur ressources extérieures	2 555	2 231	4 655
Créances douteuses ou litigieuses	485	159	415
Crédits au personnel	227	210	435
	<u>27 627</u>	<u>29 342</u>	<u>55 947</u>

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Avais, cautions et acceptations bancaires	1 127	1 056	2 150
Commissions de découverts	1 043	1 356	2 715
Commissions sur billets de trésorerie	38	1 53	218
Report-Déport	398	308	571
Autres Intérêts assimilés	479	65	90
	<u>3 085</u>	<u>2 938</u>	<u>5 744</u>

Note 19 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 623 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 7 527 KDT au 30 juin 2003. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	7 181	6 085	12 727
Commissions de tenues de comptes	1 257	1 212	2 531
Autres commissions	185	230	429
	<u>8 623</u>	<u>7 527</u>	<u>15 687</u>

Note 20 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 691 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 2 259 KDT au 30 juin 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Intérêts perçus sur BTC		412	
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	292		625
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	405	167	402
Gains/opération BTA-BTC	80	91	240
Résultat des opérations de change	1 852	1 589	3 836
/emprunt obligataire CIL	62		24
	<u>2 691</u>	<u>2 259</u>	<u>5 127</u>

UBCI-(suite)-

Note 21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2004 un montant de 370 KDT contre 121 KDT au 30 juin 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Dividendes/Titres participation :	81	121	336
Intérêts/Titres d'investissement :	289	-	-
	<u>370</u>	<u>121</u>	<u>336</u>

Note 22 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 249 KDT au 30 Juin 2004 contre un solde de 11 014 au 30 juin 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	312	1 055	1 430
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 7 894	7 869	14 908
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	2 828	2 000	4 153
Charges assimilées	215	90	234
	<u>11 249</u>	<u>11 014</u>	<u>20 725</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Dépôts à vue	948	741	1 569
Bons de caisse et autres produits financiers	2 323	2 430	4 875
Comptes d'épargne	3 782	3 827	6 962
Certificats de dépôts	841	871	1 502
	<u>7 894</u>	<u>7 869</u>	<u>14 908</u>

Note 23 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 361 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 2 875 KDT au 30 juin 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Décote sur créance restructurée	13		42
Dotations aux provisions	5 176	4 032	20 035
Reprises de provisions	(2 843)	(1 182)	(6 888)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	30	25	198
Créances radiées	-		2 273
Récupération sur créances radiées	(15)		(30)
	<u>2 361</u>	<u>2 875</u>	<u>15 630</u>

Note 24 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 263 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 5 435 KDT au 30 juin 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Impôts et taxes	250	211	443
Travaux, fournitures et services extérieurs	2 406	2 153	4 585
Transport et déplacement	17	15	41
Frais divers de gestion	3 044	2 179	4 764
Charges sur opérations de leasing	13	-	42
Autres charges d'exploitation	533	877	1 465
	<u>6 263</u>	<u>5 435</u>	<u>11 340</u>

Note 25- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 79 KDT au 30 juin 2004 contre un solde de 1 KDT au 30 juin 2003. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Plus value de cession d'immobilisations	0	1	13
Moins value de cession d'immobilisations	79	0	-
	<u>(79)</u>	<u>1</u>	<u>13</u>

UBCI-(suite)-

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 26 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 75 120 KDT au 30 juin 2004 contre 16 985 KDT au 30 juin 2003 et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Caisse	6 992	7 100	6 222
Banque Centrale (comptes ordinaires)	6 789	2 265	26 905
Banques de dépôts (Comptes ordinaires)	37	37	37
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	11 856	10 023	13 756
Banque Centrale (prêts au jour le jour)	46 170	7 562	13 866
Banques de dépôts (prêts au jour le jour)	7 000	0	38 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour)	0	28 583	25 545
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	24 061	0	30 263
Chèques postaux	3	2	5
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(86)	(68)	(37)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(549)	(184)	(815)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour)	0	0	0
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour)	0	(10 000)	(3 021)
Banques non-résidentes (Emprunts au jour le jour)	(27 153)	(28 335)	(33 340)
	75 120	16 985	117 886

4.7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 27 - Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période du premier semestre 2004, se présentent comme suit :

	<u>30/06/04</u>	<u>30/06/03</u>	<u>31/12/03</u>
Résultat net (en KDT)	5 317	6 414	7 080
Tantièmes	110	110	220
Résultat net attribuable aux actionnaires	5 207	6 304	6 860
Nombre d'actions ordinaires	7 000 000	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (en DT)	0,744	0,901	0,980

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTREILS ARRETES AU 30 JUIN 2004

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Union Bancaire Pour le Commerce et l'Industrie couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 juillet 2004

Le Commissaire Aux Comptes
AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI